



Mai 2010

FELLERING (68) : ÉTUDE URBAINE PRÉ-OPÉRATIONNELLE

PROJET DE RESTRUCTURATION DES ESPACES PUBLICS ET DU PÔLE D'ÉQUIPEMENTS

- > **Définition du projet urbain et architectural**
- > **Programmation et phasage des espaces publics et des équipements**



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Fellingring - Conseiller technique : Parc naturel régional des Ballons des Vosges

> SOMMAIRE

MARCHES PUBLICS

Article 28 du code des marchés publics

1. IDENTIFIANT DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Commune de FELLERING, Mairie
60, Grand'Rue
68470 FELLERING
Tél : 03.89.82.60.72
Fax : 03.89.38.24.28
Mail : mairie@fellingring.com

2. OBJET DU MARCHÉ

> Etude urbaine pré-opérationnelle pour :
Projet de restructuration des espaces publics et du pôle d'équipements, définition du projet urbain et architectural, programmation et phasage des espaces publics et des équipements.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- le Cahier des charges et des Clauses Particulières
- l'Acte d'Engagement
- le présent Règlement de Consultation

4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Composition de l'équipe projet

Afin de réaliser les prestations du marché, il est demandé à l'équipe projet de regrouper les compétences suivantes :

- un concepteur (urbaniste, formation architecte, ...),
- un paysagiste,
- un architecte.

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises solidaires.

Mode de consultation

Marché à procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics)

Déroulement de la procédure

Tout candidat intéressé retire le dossier de consultation auprès de la mairie de Fellingering ou télécharge le dossier de consultation sur les sites Internet :

- de l'Association des Maires du Haut-Rhin : www.amhr.fr
- du Parc naturel régional des Ballons des Vosges : www.parc-ballons-vosges.fr

Tous les candidats seront admis à remettre leur offre dans les délais prévus au présent règlement. Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Délais d'exécution

Le délai est fixé dans l'acte d'engagement.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5. OFFRES

Présentation et constitution des offres

L'offre à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

• **Les pièces du projet de marché :**

- L'Acte d'Engagement (AE) complété, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du présent marché ainsi que ses annexes :
- Le présent règlement de consultation (daté et signé par le prestataire retenu)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP): à accepter sans modification (daté et signé par le prestataire retenu)

• **Les informations suivantes :**

- Présentation de l'équipe, qualifications de chacun des membres de l'équipe-projet et rôle de chacun sur chaque phase (ingénieur, urbaniste, paysagiste, architecte, technicien, etc.) avec un

tableau détaillé figurant à l'annexe de l'acte d'engagement.

- Compétences et références en conception urbaine, aménagement, architecture, pour chaque intervenant,
- Les moyens techniques mis en oeuvre,
- Un projet d'échéancier spécifiant notamment le nombre de réunions avec le maître d'ouvrage,
- la lettre de candidature DC4, ainsi que les certificats, déclarations et attestations conformément aux dispositions de l'article 45 du code des marchés publics.

• **Un mémoire :**

Note méthodologique explicitant la démarche proposée, les méthodes envisagées pour le travail, la motivation de l'équipe et la communication avec le comité de pilotage (élus et PNRBV), sur la base du dossier remis et de sa prise de connaissance des lieux, le cas échéant (2 pages maximum).

□ **Critères de jugement des offres**

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- Valeur technique de l'offre (adéquation des compétences, références, moyens humains et méthodologies aux besoins de l'étude, propositions en matière d'innovation et de développement durable) (70%)
- Prix (30%)

□ **Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Sous enveloppe à l'adresse suivante :

*Commune de FELLERING, Mairie
60, Grand'Rue
68470 FELLERING*

Portant la mention :

«Offre pour l'étude urbaine de Fellingring NE PAS OUVRIR»

Elles devront être remises contre récépissé avant LE LUNDI 05 JUILLET 2010 à 12 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leur auteur.

□ **Entretien avec la Maîtrise d'Ouvrage**

Pour départager les offres, la personne responsable du marché se réserve la possibilité de convoquer les bureaux d'études pour présenter leur offre devant le comité constitué par des élus

de la Commune de Fellingring et des techniciens du PNRBV. Celui-ci se réunira le 12 Juillet 2010. L'horaire sera communiqué aux bureaux d'étude ultérieurement.

6. SUITES RÉSERVÉES À LA CONSULTATION

Notification

Les bureaux d'études écartés seront informés au maximum 3 semaines après la date limite de remise des offres.

Le bureau d'études retenu sera informé au minimum 10 jours après le choix par la personne responsable du marché, soit maximum 4 semaines et demi après la date limite de remise des offres.

Mission confiée au titulaire

Le bureau d'études retenu aura en charge la réalisation des éléments de mission décrits au cahier des charges et des clauses particulières.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Mme Annick LUTENBACHER, maire de Fellingring,
Commune de FELLERING, Mairie
60, Grand'Rue
68470 FELLERING
Tél : 03.89.82.60.72
Fax : 03.89.38.24.28
Mail : mairie@fellingring.com

M Jérémy RONCHI, chargé de mission urbanisme et architecture,
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
Maison du Parc,
1, cour de l'Abbaye,
68140 MUNSTER
Tél : 03 89 77 90 35
Mail : j.ronchi@parc-ballons-vosges.f